



PPMS

publié le 13/02/2017

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est une organisation interne permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Le courrier d'information joint a pour but d'informer de la consigne primordiale à suivre : « surtout ne pas téléphoner en cas de préavis alarmant ou de catastrophe ». En effet, les lignes téléphoniques doivent absolument rester libres pour les autorités et les secours, afin d'optimiser les temps d'interventions.

Document joint

 [courrier_ppms](#) (PDF de 105.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.